2023-06-29-21: Attribution d'une subvention au comice agricole du canton de Châteauneuf-sur-Sarthe et de Tiercé pour l'année 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf juin à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maineet-Loire

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON. Benoit ERMINE, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Michel POMMOT. SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Jean-Pierre BOISNEAU, Joël ESNAULT, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :50 Membres présents :35 Pouvoirs:8 Quorum:26 Votants:43 Votes pour :43 Votes contre:0 Abstention:0 Date de convocation : 23/06/2023 Date d'affichage:

5505140140

Étaient excusés :

Frédérique LEHON, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Jacques BONHOMMET, Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU, Patrice TROISPOILS, Pascal CHEVROLLIER, Marie-Claude HAMARD, Emmanuel CHARLES, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Juanita FOUCHER, Liliane LANDEAU, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER

Pouvoirs:

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Valérie AVENEL. Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Patrice TROISPOILS donne pouvoir à Yamina RIOU, Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE

Secrétaire de séance : Pascal CRUBLEAU

Accusé de réception en préfecture 049-200071868-20230629-2023-06-29-21-DE Date de télétransmission : 07/07/2023 Date de réception préfecture : 07/07/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'avis de la commission développement économique du 14 juin 2023 ;

VU la démarche RSO E7-PA 24- 2 Créer les conditions du développement socio-économique du territoire ;

VU l'axe du projet de Territoire Axe 2 : Faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines et l'orientation Orientation 2.1 : Accompagner les évolutions de l'agriculture et du secteur agrialimentaire ;

CONSIDERANT que le samedi 16 septembre 2023 est organisée la fête de l'élevage par l'association du Comice agricole Châteauneuf-sur-Sarthe et de Tiercé ;

CONSIDERANT que cette manifestation, organisée par le comice agricole, valorise l'activité agricole du territoire, permet l'échange entre le grand public et les exploitants agricoles ;

CONSIDERANT que pour l'organisation de cette manifestation en 2023, le comice sollicite une participation à hauteur de 2 000 € sur un budget prévisionnel total de 15 305 € ;

CONSIDERANT qu'en 2022 l'accompagnement de la CCVHA a été de 2 000 € ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur ESNAULT, rapporteur,

Accusé de réception en préfecture 049-200071868-20230629-2023-06-29-21-DE Date de télétransmission : 07/07/2023 Date de réception préfecture : 07/07/2023

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- De décider d'attribuer une subvention 2023 d'un montant de 2 000 € au comice agricole du canton de Châteauneufsur-Sarthe/Tiercé;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance le 29 juin 2023 au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Pascal Crubleau

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture 049-200071868-20230629-2023-06-29-21-DE Date de télétransmission : 07/07/2023 Date de réception préfecture : 07/07/2023